

**Sont présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Arnaud HOURDIN,  
M. Patrick Charles.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Philippe BENASSAYA,  
M. Philippe BRILLAULT,  
M. Bernard DEBAIN.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 15

-----

**Objet : Avenant n°6 au marché n°812 327 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc – Lot n°1 : « collecte en porte à porte des déchets ».**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 3 Septembre 2015,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

Vu le marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc effectif depuis le 1er janvier 2013.

-----

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN/SEPUR un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc -Lot n°1 : « Collecte en porte à porte des déchets ».

D'une part, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le mode de collecte effectué à la résidence du Parc Montaigne de Fontenay-le-Fleury évolue puisqu'il passe d'une collecte en porte-à-porte à une collecte en apport volontaire. Des compacteurs seront mis à disposition des résidents pour permettre au titulaire de ne passer qu'une seule fois par semaine collecter ces déchets.

D'autre part, la nouvelle organisation de la gestion des déchets produits par le marché Notre-Dame, les Halles et les commerçants du pourtour des Halles, nécessite l'ajout de deux collectes supplémentaires des déchets recyclables chaque semaine.

Sans que cela ne remette en cause les caractéristiques substantielles du marché, les parties souhaitent passer un avenant afin de supprimer une prestation de collecte en porte-à-porte sur une petite partie du territoire, et d'ajouter deux collectes de déchets recyclables sur le marché Notre-Dame de Versailles.

Ces dispositions prendront la forme d'un avenant n°6 au lot n°1 du marché collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et objets encombrants.

L'incidence financière de cet avenant est estimée à - 54 036,42 € HT.

#### **DÉCIDE :**

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°6 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°1 Collecte en porte à porte, pour un montant total de - 54 036,42 € HT ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011 « Charges à caractère générale », fonction 812 « Collecte et traitement des ordures ménagères », la nature 611 Contrats prestations de services ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **15**  
Nombre de suffrages exprimés : **15**

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux,  
Le 3 septembre 2015.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :  
15/09/2015  
de l'affichage le : 18/09/2015  
retiré de l'affichage le :  
18/10/2015



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

